



Making Dream Surfaces Attainable

Product Collection Name: Everlife™ – Hybrid Rigid Core

Product form: Hybrid Rigid Core

WARRANTY

MSI warrants to the original purchaser that its Everlife™ Waterproof Hybrid Rigid Core is free of manufacturing defects from the date of purchase for the length of time specified for the product. A defect is defined as shortfall in the product to perform to specifications. The warranty also states that for the length of the warranty the surface will not wear through to the décor under normal use. This flooring is to be used in indoor, dry, climate-controlled areas only. The warranty applies to the original purchaser only and is non-transferable.

Smithcliffs™ Series = Lifetime limited residential with waterproof warranty*, petproof warranty*, 15 year limited light commercial, and 10 year limited commercial.

***Waterproof Warranty:**

Everlife™ Hybrid Rigid Core flooring is the next-generation flooring that is fortified with proprietary wet protection systems that enables it to be installed in areas prone to exposure to moisture such as bathrooms and kitchens. MSI warrants to the original residential purchaser that the floor will not swell significantly from exposure to moisture due to everyday household cleaning and spills that are taken care of as per the Care & Maintenance instructions. The warranty excludes damages resulting from mold and/or mildew growth; natural disasters; standing water and/or flooding; problems arising from hydrostatic pressure; water underneath the flooring; damages from malfunctioning appliances/plumbing/structure; moisture between the subfloor and the flooring; exposure to the outdoor elements; inappropriate installations including but not limited to around sauna/pool/rooms with build-in drains like showers, or other conditions that cause the floor to become saturated with moisture.

***Petproof Warranty:**

Everlife™ Hybrid Rigid Core flooring warrants to the original residential purchaser and individual homeowner, that the floor will resist staining caused by pet stains. Stain resistance provides to minimize permanent stains for the warranty period, so long as the homeowner adheres to the required protocols as outlined in the Care & Maintenance guide. Accidents need to be cleaned up promptly upon discovery and should not be allowed to be in contact with the flooring for over 24 hours. Prolonged exposure to the accidents will result in progressively greater difficulty in their removal. Damages beyond staining of the floor-covering product is not covered.

This warranty is the sole warranty extended for this product.

What is NOT Covered by this Warranty (item list is not exhaustive)

- Improper Installation: Material that is not installed in accordance with the Installation Instructions is not a manufacturing related defect. Installer workmanship is not warranted.
- Labor cost is not covered.
- Damage due to improper maintenance as per Care & Maintenance Guideline.
- Damage resulting from use of detergents, chemicals, paints, dyes, improper mats, fertilizers, or other similar materials.
- Damage caused by rolling or heavy loads, including but not limited to chairs, appliances, or other objects are not covered by the warranty.
- Damage caused by moving appliances or heavy furniture without protecting the floor. (Always protect flooring by using protective covering when moving heavy objects.)
- Damage or scratches resulting from accidents, casualty events, abuse or improper usage (including damage from pet claws or teeth, urine, etc.). Accidents, abuse, and improper usage are defined as, but are not limited to damage caused by: casters on furniture, rotating beater bars on vacuum cleaners, burns, cuts, impact from heavy and sharp objects – e.g. narrow or spike heels, cleats, etc., as well as, damage resulting from unprotected furniture legs. Chairs, sofas, or furniture with castors must be fitted with soft rubber wheels and have an adequate protective mat or protective castor cups to prevent rolling load damage.
- Damage caused by leaks.
- Construction damage.
- Installation-related errors or damage including improper conditioning of jobsite and flooring materials, when necessary, and/or poor subfloor performance or failure.
- Fading, discoloration, or other damage due to excessive temperatures or sunlight. Radiant heat must not exceed 85°F (29°C) and be approved by the manufacturer for the use of their product with resilient vinyl flooring applications.
- Problems or damage due to excessive moisture or hydrostatic pressure from the sub-floor.
- Discoloration caused by use of vinyl, latex, or rubber-backed floor mats. Note: some synthetic backed carpets contain latex in the manufacturing process that may discolor vinyl. Always use mats marked as “non-staining”.
- Discoloration caused by rubber pads, rubber wheels, rubber tires, rubber rollers, automotive tires, etc.
- Flooring installed on stair is excluded from warranty coverage.
- Installation of residential product in a commercial environment.

If the product fails to perform as stated in the warranty, manufacturer reserves the right to have the product inspected by an inspector. Should product be determined to be defective, manufacturer reserves the right to either repair or replace the defective area with the same color, design, and grade product, if available. If product is unavailable or discontinued, manufacturer reserves the right to select and supply similar material.

- If repairs or replacement of a section is deemed necessary, all items must be cleared from the affected area subsequent to the original installation. The cost associated with the removal of those items will not be credited or reimbursed.
- Product costs will be covered for the length of the warranty.
- Warranty coverage for the replacement floor is limited to the remaining portion of the original warranty.
- Any additional claims for loss of profit or incidental losses due to defective product will not be considered. Some examples of incidental damages are: replacement of subfloors or underlayment, trim moldings, disconnecting / reconnecting appliances, moving of furniture or any other losses deemed incidental by manufacturer.

Failure to follow these procedures may result in voiding some or all of the warranty. This limited warranty is non-transferable and extends only to the original end user. Please note: Some jurisdictions do not allow exclusion or limitation of incidental or consequential damages or limitations on how long an implied warranty lasts, so the above limitation and exclusion may not apply to you.

MSI disclaims any and all other warranties, express or implied, including but not limited to, warranties of merchantability or fitness for a particular purpose.

Everlife™ is a manufactured product, and is subject to variations due to an inherent variability in raw materials and production processes. Certain tiles may have higher levels of variations. All material should be inspected prior to installation. Visual defects or nonconformities apparent prior to installation will void this warranty. All warranty claims must be reported immediately. Failure to report the warranty claim within 14 days of defect discovery will void this warranty.

MSI's liability under any theory of liability (whether contract, tort, strict liability or otherwise) shall be limited to the sole and exclusive remedy of replacement of defective goods FOB MSI facility or, at MSI's option, refund of the purchase price of such defective goods. If product is unavailable or discontinued, MSI reserves the right to select and supply similar material. The warranty does not cover all other costs, incidental and consequential damage including loss of use of the property.

Buyer acknowledges and agrees that the foregoing conditions and limitations are an essential basis for Buyer's agreement with MSI. Any suit or other legal action that the Buyer may bring against MSI arising out of the sale of this tile must be filed within 14 days from the date of MSI's alleged breach. Buyer's failure to file within this stipulated period shall be deemed to act as waiver and time bar for any and all claims against M S International Inc.

This warranty gives you specific rights and you may also have other rights, which vary from state to state.

For additional information about this product collection, please refer to www.msisurfaces.com or contact the dealer.

All inquiries concerning the above may be sent to:

MSI
2095 N Batavia St,
Orange, CA. 92865

MSI

Making Dream Surfaces Attainable

Nom de la collection de produits : Everlife™ – Revêtement de sol hybride à noyau rigide

Formulaire du produit : Revêtement de sol hybride à noyau rigide

GARANTIE

MSI garantit à l'acheteur initial que son revêtement de sol hybride à noyau rigide étanche Everlife™ est exempt de défauts de fabrication à compter de la date d'achat et pour la durée spécifiée pour le produit. Un « défaut » est une lacune du produit par rapport aux spécifications indiquées. La garantie stipule également que, pendant la durée de la garantie, la surface ne s'usera pas jusqu'au décor dans le cadre d'une utilisation normale. Ce revêtement de sol doit être utilisé seulement à l'intérieur, dans des zones sèches et climatisées. La garantie s'applique uniquement à l'acheteur d'origine et n'est pas transférable.

Série Smithcliffs™ = Garantie résidentielle limitée à vie avec garantie d'étanchéité*, garantie à l'épreuve des animaux de compagnie*, garantie commerciale limitée de 15 ans pour une utilisation légère et garantie commerciale limitée de 10 ans.

***Garantie d'étanchéité :**

Le revêtement de sol hybride à noyau rigide Everlife™ de nouvelle génération est renforcé par des systèmes exclusifs de protection contre l'humidité qui lui permet d'être installé dans des zones sujettes à l'exposition à l'humidité telles que les salles de bains et les cuisines. MSI garantit à l'acheteur résidentiel d'origine que le plancher ne gonflera pas de manière significative en raison de l'exposition à l'humidité due au nettoyage domestique quotidien et aux déversements qui sont pris en charge conformément aux instructions d'entretien et de maintenance. La garantie exclut les dommages résultant de l'apparition de moisissures, de catastrophes naturelles, d'eau stagnante et/ou d'inondations, de problèmes liés à la pression hydrostatique, de la présence d'eau sous le revêtement de sol, de dommages dus à un mauvais fonctionnement des appareils, de la plomberie ou de la structure, de l'humidité entre la sous-couche et le revêtement de sol, de l'exposition aux éléments extérieurs, d'une installation inappropriée, notamment autour d'un sauna, d'une piscine, d'une douche ou de toute autre condition entraînant la saturation du sol en humidité.

***Garantie à l'épreuve des animaux de compagnie :**

Le revêtement de sol hybride à noyau rigide Everlife™ garantit à l'acheteur résidentiel initial et au propriétaire individuel que le plancher résistera aux taches causées par les animaux domestiques. La résistance aux taches permet de minimiser les taches permanentes pendant la période de garantie, à condition que le propriétaire respecte les protocoles requis, tels que décrits dans le guide d'entretien et de maintenance. Les accidents doivent être nettoyés rapidement dès leur découverte et ne doivent pas rester en contact avec le plancher pendant plus de 24 heures. Une exposition prolongée aux accidents rendra leur élimination de plus en plus difficile. Les dommages au-delà des taches sur le produit de revêtement de sol ne sont pas couverts.

Cette garantie est la seule garantie accordée pour ce produit.

Ce qui N'EST PAS couvert par cette garantie (la liste des articles n'est pas exhaustive)

- Installation incorrecte : Le matériel qui n'est pas installé conformément aux instructions d'installation ne constitue pas un défaut de fabrication. Le travail de l'installateur n'est pas garanti.
- Les frais de main-d'œuvre ne sont pas couverts.
- Les dommages dus à un entretien inadéquat conformément aux directives d'entretien et de maintenance.
- Les dommages résultant de l'utilisation de détergents, de produits chimiques, de peintures, de teintures, de tapis inappropriés, d'engrais ou d'autres matériaux similaires.
- Les dommages causés par des charges roulantes ou lourdes, y compris, mais sans s'y limiter, des chaises, des appareils ou d'autres objets, ne sont pas couverts par la garantie.
- Les dommages causés par le déplacement d'appareils ou de meubles lourds sans protéger le plancher. (Protégez toujours le plancher en utilisant une housse de protection lorsque vous déplacez des objets lourds).
- Dommages ou rayures résultant d'accidents, de sinistres, d'abus ou d'une utilisation incorrecte (y compris les dommages causés par les griffes ou les dents d'animaux domestiques, l'urine, etc.) Les accidents, l'abus et l'utilisation incorrecte sont définis comme, mais ne sont pas limités aux dommages causés par : les roulettes sur les meubles, les brosses d'aspirateur vibrobatteur rotatives sur les aspirateurs, les brûlures, les coupures, l'impact d'objets lourds et tranchants - par exemple des talons étroits ou des talons aiguilles, des crampons, etc. Les chaises, canapés ou meubles à roulettes doivent être équipés de roues en caoutchouc souple et d'un tapis de protection adéquat ou de coupelles de protection pour les roulettes afin d'éviter que la charge roulante ne soit endommagée.
- Dommages causés par des fuites.
- Dommages causés par la construction.
- Erreurs ou dommages liés à l'installation, y compris un conditionnement inadéquat du chantier et des matériaux de revêtement de sol, le cas échéant, et/ou une mauvaise performance ou une défaillance du sous-plancher.
- Décoloration ou d'autres dommages dus à des températures excessives ou à la lumière du soleil. La chaleur rayonnante ne doit pas dépasser 85 °F (29 °C) et doit être approuvée par le fabricant pour l'utilisation de son produit avec des revêtements de sol souples en vinyle.
- Problèmes ou dommages dus à une humidité excessive ou à la pression hydrostatique du sous-plancher.

- Décoloration causée par l'utilisation de tapis de plancher en vinyle, en latex ou en caoutchouc. Remarque : certains tapis à dossier synthétique contiennent du latex dans le processus de fabrication, ce qui peut décolorer le vinyle. Utilisez toujours des tapis portant la mention « ne tache pas ».
- Décoloration causée par les tampons en caoutchouc, les roues en caoutchouc, les pneus en caoutchouc, les rouleaux en caoutchouc, les pneus des autos, etc.
- Les revêtements de sol posés sur les escaliers sont exclus de la garantie.
- Installation d'un produit résidentiel dans un environnement commercial.

Si le produit ne réagit pas comme indiqué dans la garantie, le fabricant se réserve le droit de faire inspecter le produit par un inspecteur. Si le produit s'avère défectueux, le fabricant se réserve le droit de réparer ou de remplacer l'endroit comportant des défauts par un produit de même couleur, de même conception et de même qualité, s'il est disponible. Si le produit n'est pas disponible ou n'est plus fabriqué, le fabricant se réserve le droit de sélectionner et de fournir un matériel similaire.

- Si des réparations ou le remplacement d'une section sont jugés nécessaires, tous les éléments doivent être retirés de la partie concernée après l'installation d'origine. Les frais liés au retrait de ces objets ne seront ni crédités ni remboursés.
- Les coûts des produits sont couverts pendant la durée de la garantie.
- La couverture de la garantie pour le plancher de remplacement est limitée à la partie restante de la garantie d'origine.
- Toute réclamation supplémentaire pour perte de profits ou perte accessoire due à un produit défectueux ne sera pas prise en considération. Voici quelques exemples de dommages accessoires : remplacement des sous-planchers ou de la sous-couche, des moulures, débranchement/rebranchement des appareils, déplacement des meubles ou toute autre perte jugée accessoire par le fabricant.

Le non-respect de ces procédures peut entraîner l'annulation d'une partie ou de la totalité de la garantie. Cette garantie limitée n'est pas transférable et ne s'applique qu'à l'utilisateur final d'origine. Veuillez prendre note que : certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects ou la limitation de la durée d'une garantie tacite, de sorte que la limitation et l'exclusion susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer à vous.

MSI décline toute autre garantie, expresse ou tacite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande ou de bon fonctionnement à un usage particulier.

Everlife™ est un produit fabriqué et est sujet à des variations dues à une variabilité inhérente aux matières premières et aux processus de production. Certains carreaux peuvent présenter des niveaux de variation plus élevés. Tous les matériaux doivent être inspectés avant d'être installés. Les défauts visuels ou les non-conformités apparents avant l'installation annuleront cette garantie. Toutes les réclamations sous garantie doivent être signalées immédiatement. L'omission de déclarer la réclamation sous garantie dans les 14 jours suivant la découverte du défaut entraînera l'annulation de cette garantie.

La responsabilité de MSI en vertu de toute théorie de responsabilité (qu'elle soit contractuelle, délictuelle, stricte ou autre) sera limitée au seul et unique recours de remplacement des biens défectueux FAB origine à l'usine de MSI ou, à la discrétion de MSI, au remboursement du prix d'achat de ces biens défectueux. Si le produit n'est pas disponible ou n'est plus fabriqué, MSI se réserve le droit de sélectionner et de fournir un matériau similaire. La garantie ne couvre pas tous les autres coûts, les dommages accessoires et indirects, y compris la perte d'usage du bien.

L'acheteur reconnaît et accepte que les conditions et limitations précédentes constituent une base essentielle de l'accord de l'acheteur avec MSI. Tout procès ou autre action judiciaire que l'acheteur peut intenter contre MSI suite à la vente de ces carreaux doit être déposé dans les 14 jours à compter de la date de la prétendue violation de MSI. L'omission par l'acheteur de soumettre l'action dans ce délai sera considérée comme une renonciation et une prescription pour toute réclamation à l'encontre de MS International inc.

Cette garantie vous donne des droits spécifiques et vous pouvez également avoir d'autres droits, qui varient d'un État ou d'une province à l'autre.

Pour plus de renseignements sur cette collection de produits, veuillez consulter www.msisurfaces.com ou communiquez avec le détaillant.

Pour toutes les demandes de renseignements concernant ce qui précède, veuillez écrire à :

MSI
2095 N Batavia St,
Orange, CA. 92865